

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

VILLE de VALREAS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du MARDI 26 SEPTEMBRE 2023

Conseillers en exercice : 29
Présents : 23
Absents excusés avec pouvoir : 3
Absents excusés : 3
Absent : 0

L'An deux mille vingt-trois et le vingt-six septembre à 18h30, **le CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle dite « L'Oustau », Espace Jean Duffard à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, **sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Maire.**

Date de la convocation : 20 septembre 2023

Date d'affichage : 20 septembre 2023

Étaient présents :

Jean-Luc BLANC, Rosy FERRIGNO, Jacques FAGARD, Dominique MALLET, Christian BARTHELEMY, Christiane MERY, Franck VIGNE, Adjoints.
Marie-Andrée GAGNIERE, Jean-Daniel UGHETTO, Marinette SERVAN, Philippe SAYN, Jean-Marie ROUSSIN, Daniel BARBER, Sibylle GENESTON, Géraldine CHAMBERT, Jean-Sébastien GUENARD, Bruno VALLE, Dominique DELERUE, Sandrine DERMEGHSIAN, Virginie AYME, Clément JACQUIER, Leila CHEVALIER, Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

Régine DOUX, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à M. Patrick ADRIEN.
Léonard PACE, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc BLANC.
Sandra KIENTZI, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à M. Jean-Marie ROUSSIN.
Jacques PERTEK, Conseiller municipal,
Jean-Louis LAURENT, Conseiller municipal,
Houcine SERRAR, Conseiller municipal.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Christiane MERY, est nommée secrétaire de séance et ceci, à la majorité des membres présents.

**DELIBERATION N° 2023-09/79 : MOTION DE SOUTIEN RELATIVE AU RENFORCEMENT
DE LA LÉGISLATION VISANT À PROTÉGER LES ÉLUS
MUNICIPAUX**

Vu les articles L.2121-29 alinéa 4 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales permettant au Conseil municipal d'émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt local ;

Vu le courrier du 11 juillet 2023 de l'Association des Maires de Vaucluse qui affirme son total soutien à la proposition de loi déposée à l'Assemblée Nationale par Jean-François LOVISOLO, Député de Vaucluse et par Karl OLIVE, Député des Yvelines ;

REÇU EN PRÉFECTURE

le 28/09/2023

Application agréée E-legalite.com

Considérant que cette proposition de loi vise à renforcer les sanctions à l'égard des auteurs d'actes de violence et de menaces envers les élus municipaux dans l'exercice de leurs fonctions ;

Considérant que cette proposition de loi n'a aucun caractère politique ou partisan, qu'elle permet simplement d'accompagner et protéger les élus municipaux dans l'exercice de leurs missions ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ,

■ **ÉMET** un vœu de soutien à la proposition de loi déposée à l'Assemblée Nationale visant à renforcer la législation pour la protection des élus municipaux dans l'exercice de leurs fonctions.

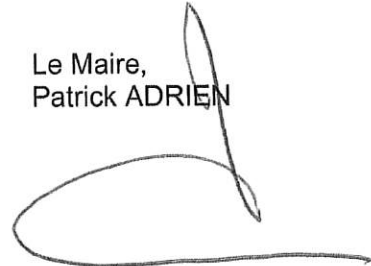
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance
Christiane MERY
Adjointe



Le Maire,
Patrick ADRIEN



Acte certifié exécutoire compte tenu de :
La réception en Préfecture, le : 28 SEP. 2023
Et la publication sur le site internet de la Ville, le : 28 SEP. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 28/09/2023

Application agréée E-legalite.com